



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :


**109, chemin de la Baie-Jolie :** Demande de dérogation mineure présentée par Mme Marie-Ève Lacoursière, visant à fixer à 3,4 mètres plutôt qu'à 10 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge avant applicable au prolongement projeté en direction *est* de la remise existante, le tout sur le lot 2 297 806 du cadastre du Québec.

**1701, rue de l'Hydro:** Demande de dérogation mineure présentée par Les Entreprises Fapiérjotée, visant à fixer à 7,35 mètres plutôt qu'à 15 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge avant applicable au lot 3 138 644 formant cette propriété, depuis le lot 3 138 645 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 décembre 2017, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, C.P. 400, Val-d'Or (Québec) J9P 4P4, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or, le 15 novembre 2017.**

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**